



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2016

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Michelle Soullié, .

Dominique Dutoit, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié
Vincent Herry, Jean Francois Prioux

Absents excusés : Mmes Fabienne Valentin (pouvoir à L. Grondard), Dominique Rotteleur (pouvoir à M. Soullié), Pascale Peterlongo (pouvoir à D. Pescheux)

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Convoquée en tant qu'expert : Mme Sylvie Grange, Trésorière.

Ouverture de la séance à 18 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016.
- Budget primitif 2016,
- Demande de subvention au titre du plan de soutien de l'état pour le remplacement de la chaudière de la mairie,
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mr le Sénateur Michel Berson pour la réfection de la cour de l'école
- Approbation du transfert de la compétence « communication électronique » de la CC2V au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique et approbation du projet de statuts de ce syndicat,

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2016. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Budget primitif 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux baisses des dotations de l'état, (-25% de la DGF soit - 14 000€, augmentation de 40% du prélèvement du FPIC soit + 4 000 € de prélevé) il avait proposé une augmentation des taxes de 2% pour un produit attendu de + 5 137 €. Cette proposition a été rejetée par la majorité du conseil municipal (7 Pour, 8 Contre) compte tenu du fait que le conseil départemental a, de son côté, augmenté la taxe sur le foncier de 29%. Le budget de fonctionnement a donc été équilibré avec une partie de l'excédent de fonctionnement 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2016 chapitre par chapitre. N'ayant aucune objection du Conseil Municipal, monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour commenter le budget proposé. Le budget proposé est équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Il a été arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- * Recettes : 484 863,32 €
- * Dépenses : 484 863,32 €

Section d'investissement :

- * Recettes : 192 623,99 €
- * Dépenses : 192 623,99 €

Soit un budget total de 677 487,31 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques particulières concernant le budget primitif 2016.

N'ayant aucune remarque, Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif 2016 :

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Demande de subvention au titre du plan de soutien de l'état pour le remplacement de la chaudière de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état a lancé un plan de soutien à l'investissement public local dont une partie est consacré à soutenir les collectivités qui ont des projets portant sur une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et sur une réduction de la part d'énergie dite fossile dans leur consommation.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'état afin d'obtenir une subvention pour le remplacement de la chaudière alimentant les locaux de la mairie et de l'école.

La chaudière actuelle a été acquise en 1983 et n'est pas programmable. Il est donc proposé de la remplacer par une chaudière à fioul à condensation hautes performances programmable. L'économie minimum attendue est de 30%. Le coût du remplacement est de 16 511,00 € HT .

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition :

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mr le Sénateur Michel Berson pour la réfection de la cour de l'école

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Sénateur Michel Berson pour l'obtention d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire afin de lancer la réfection de la cour d'accès à l'école. Actuellement, les travaux, d'un montant de 10 462,00 € HT ne peuvent être lancés faute de financement, cette situation justifiant la présente demande.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Approbation du transfert de la compétence « communication électronique » de la CC2V au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique et approbation du projet de statuts de ce syndicat :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Très Haut Débit est un enjeu majeur pour tous.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par le conseil général de l'Essonne le 12 mars 2012 et le 17 décembre 2012, il a été proposé la mise en place d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

Ce réseau doit permettre de raccorder en THD les territoires pour lesquels les opérateurs privés ne projettent pas de déployer leur réseau ce qui est le cas pour le sud Essonne.

A cet effet, un Syndicat Mixte Ouvert a été créé « Essonne Numérique » qui aura en charge la réalisation, l'exploitation et la commercialisation du réseau d'initiative publique départementale.

Monsieur le Maire présente les points principaux des futurs statuts du SMO.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y des questions concernant le transfert de compétence et le projet de statuts du SMO.

N'ayant aucune question, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :
D'approuver le transfert de la compétence « communication électronique » de la CC2V au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique »
D'approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Essonne Numérique »

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 18 h 33

Le Maire,
J.P DELHOTAL